

LES ECHOS DE LANDEBIA



Bulletin municipal n°4 - Décembre 2020

Horaires de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h
30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Les permanences des élus le
samedi matin de 10 h à 12 h.

**Rencontre avec le maire sur
RDV.**

Adresse : 4 rue de la Poste 22130
LANDÉBIA

Horaires de la Poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h
30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h



Sommaire

Edito

Conseil séance du 6 novembre 2020

Conseil séance du 4 décembre 2020

Informations communales

Rectificatif

Etat Civil

Urbanisme

Infos pratiques

Associations/Annonces

Coordonnées

Mairie de LANDÉBIA - 02 96 84 48 31 -

mairie-landebia@orange.fr



**Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent un Joyeux Noël et
une bonne Année 2021. Prenez soin de vous.**



Edito

L'arrivée au printemps de la pandémie de coronavirus a bousculé toutes les prévisions pour l'année 2020. La crise sanitaire a entraîné un 1^{er} confinement de 2 mois qui a eu un impact délétère sur l'économie et sur la vie en société. Pour limiter la propagation du virus, il a fallu limiter nos échanges, porter un masque, mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale. A l'automne, un nouveau confinement est venu réduire nos activités individuelles pour éviter une surcharge dans les hôpitaux et surtout en réanimation. En conséquence, toutes les activités humaines ont été réduites au maximum dans l'attente de traitements ou de vaccins efficaces contre ce virus. Au niveau communal, l'activité des commerçants et artisans a baissé et toutes les manifestations ou activités des associations ont été stoppées du jour au lendemain. Chacun s'interroge sur son avenir dans cet environnement anxiogène. Traditionnellement, chaque fin d'année, la municipalité convie les plus de 65 ans au repas des aînés dans un esprit convivial. Ce moment permet aux convives de se retrouver et de partager des moments chaleureux juste avant les fêtes de fin d'année. Cette année, cela ne sera possible pas car le confinement est prolongé jusqu'au 15 décembre 2020.

Au moment où cette année 2020 s'achève, chacun espère que l'année 2021 marquera un renouveau propice à la reprise de la vie en société. Par le passé, la population a aussi connu des heures sombres avant de retrouver la joie de vivre. L'arrivée de vaccins et de traitements plus efficaces nous laissent espérer des jours meilleurs tout du moins au second semestre 2021. Dans l'attente de la reprise d'une vie « normale », nous vous invitons à rester vigilants pour que ce mauvais épisode se termine le plus rapidement possible.

Début janvier 2021, nous ne pourrons pas nous retrouver lors des vœux du maire autour du pot de l'amitié. Nous espérons que nous pourrons reprendre cette tradition en 2022.

Comme les pouvoirs publics autorisent les rassemblements en nombre limité pour les fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons à tous un JOYEUX NOËL en famille et une BONNE ANNÉE 2021 au nom du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2020 à 20h30 à la Mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Laëtitia OLIVIER

Absents excusés : André DURAND (procuration à Pierrick BIARD), Christian LAGRENÉ et Karine RIOU

Laëtitia OLIVIER est la secrétaire de séance.

1. Travaux dans l'appartement de la mairie

Depuis le vote du budget primitif 2020, les conseillers municipaux en charge des travaux ont rencontré diverses entreprises pour évaluer le montant de la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie. Il est désormais important que le conseil municipal se prononce sur les travaux à effectuer et sur le choix de l'entreprise. Voici le résultat des consultations effectuées :

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
EURL BRIEND Gilles PLÉVEN	Réfection de la salle de bain	3 196,45 €	3 835,74 €
SARL CARO Pascal - LANDÉBIA	Création d'une cloison isolante, réfection du parquet, ponçage de l'escalier, aménagement d'un dressing	3 776,19 €	4 531,43 €

Erwan MÉHEUST-PLÉVEN	Mise en œuvre d'une cloison, isolation et bloc porte	886,89 €	1 064,27 €
Erwan MÉHEUST-PLÉVEN	Réfection de la salle de bain / douche, meuble vasque et faïence	3 095,63 €	3 714,76 €
Erwan MÉHEUST-PLÉVEN	Dépose du lavabo sur colonne	83,08 €	99,70 €

Au vu de la diversité des travaux proposés, il est difficile d'effectuer des comparaisons entre les offres. Dans un 1^{er} temps, les conseillers municipaux choisissent de réaliser les travaux les plus indispensables :

- ⇒ Création d'une cloison/pose d'une porte en haut de l'escalier pour éviter les déperditions de chaleur,
- ⇒ Rénovation de la salle de bain,

Après échanges et comparaisons des offres, le conseil municipal retient l'offre de Mr Erwan MÉHEUST et autorise le maire à signer les devis. Il restera à effectuer quelques travaux de peinture avant de le proposer à la location au cours du 1^{er} trimestre 2021.

2. Travaux du P'tit Commerce

Au cours du mois d'octobre 2020, les conseillers municipaux en charge des travaux ont soumis à 2 entreprises le remplacement de la rampe actuelle et la mise en place de garde-corps. Dans l'attente du 2^{ème} devis, le conseil municipal reporte sa décision au prochain conseil municipal.

3. Travaux pour la trappe de l'église

Fin 2019, quand il a fallu descendre la cloche pour la faire réparer, il a été nécessaire de découper le plancher du clocher. Il faut désormais sécuriser le plancher à l'aide d'une trappe dans l'hypothèse où il faudrait réparer à nouveau une cloche. Des artisans vont être sollicités pour évaluer le montant des travaux. En dehors des problèmes signalés (fonctionnement de la 2^{ème} porte d'entrée), le maire indique qu'il faudra réfléchir à la sécurité du bâtiment : parafoudre et joints du mur d'enceinte de l'église côté route.

4. Nettoyage des trottoirs

Certains trottoirs, remplis de mousse verte, sont glissants. Il est nécessaire que ceux-ci soient nettoyés régulièrement. Les agents techniques doivent gratter la mousse et les balayer pour éviter un accident.

5. Décision modificative n° 2

La trésorière de Plancoët vient de nous demander d'annuler 2 titres impayés : location de la salle des fêtes d'octobre 2019 d'un montant de 100 euros (débité inconnu des services financiers), facture pour des fournitures TAP de 2015 d'un montant de 691 euros transmise à la commune de PLÉVEN. Le maire indique que ce titre doit être annulé car chaque commune prenait en charge les dépenses scolaires et périscolaires avant la création du syndicat intercommunal.

Pour annuler ces 2 titres, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour approvisionner le compte 673 – Titres annulés d'un montant de 791 euros. Ces crédits seront pris sur le compte 022 – Dépenses imprévues. Les conseillers municipaux valident l'annulation des 2 titres et la décision modificative n° 2.

6. Finances ; perspectives et priorités d'investissement 2021

Le 29 octobre dernier, le maire, l'adjoint aux finances et la secrétaire de mairie ont rencontré la nouvelle trésorière de Plancoët Mme JOSSELIN (Compte rendu de la réunion ci-dessous). Cet échange a permis de lui présenter la commune, de discuter de la situation financière de la commune et d'envisager les projets de la nouvelle municipalité. Selon elle, la commune de LANDÉBIA dispose de peu de réserves d'autofinancement et pour les gros projets le recours à l'emprunt est obligatoire. Or, l'endettement était de 452 000 euros au 31 décembre 2019. Elle ne sait pas si les banques accorderaient un nouveau prêt surtout dans la situation

de crise actuelle. Pour les investissements, il sera nécessaire de recourir aux subventions et de sécuriser le plan de financement avant toute décision.

7. Subventions aux associations communales

Lors de la réunion du 15 septembre dernier, l'attribution des subventions aux associations communales et la location de la salle des fêtes ont été soulevées par une association. L'adjoint aux finances a rappelé les modalités d'attribution établies par le conseil municipal précédent. Celles-ci peuvent être revues si besoin par le nouveau conseil municipal. A ce jour, seules 2 associations ont fait des propositions : soit donner la même somme à toutes les associations soit donner un montant différent en fonction des activités proposées. L'adjoint aux finances propose d'adresser à tous les conseillers municipaux un document avec des propositions sur les subventions et la location de la salle des fêtes aux associations. Chacun pourra enrichir le document avec d'autres propositions et compléter les avantages et inconvénients de chaque solution. Lors du conseil municipal, nous pourrons nous prononcer sur les solutions les plus intéressantes et ainsi fixer les nouvelles règles pour l'année 2021.

8. Indemnité au percepteur

Pour sa coopération à la tenue du budget et pour ses conseils, le conseil municipal peut attribuer une indemnité forfaitaire au trésorier public de Plancoët. Au budget primitif 2020, nous avons inscrit une somme de 400 euros à cet effet. Le conseil vote le principe de cette indemnité par 8 voix pour et une abstention.

9. Mutualisation des services techniques

Le 10 octobre 2020, les maires et premiers adjoints des communes de PLÉVEN et de LANDÉBIA se sont rencontrés pour évoquer une possible mutualisation des services techniques sous la forme d'une banque d'heures. Sur le principe, ils sont d'accord pour mutualiser ponctuellement certaines activités mais il faut que cette mutualisation apporte un plus à chaque commune. Dans un 1^{er} temps, une expérimentation sur quelques mois permettrait de voir si cela est réaliste et réalisable. En effet, il faut que toutes les parties (communes, employés) soient gagnantes pour pérenniser le système. Les réflexions vont se poursuivre avec le centre de gestion des Côtes d'Armor sur les aspects techniques et juridiques avant que chaque conseil municipal soit appelé à se prononcer.

10. Action sociale de fin d'année

La commission d'action sociale s'est réunie le 16 octobre 2020 pour réfléchir à la tenue ou non du repas des aînés en décembre 2020 (compte rendu de la réunion dans le bulletin municipal du mois d'octobre 2020). Compte tenu de la situation sanitaire et du nouveau confinement, le repas des aînés ne pourra pas se tenir le 6 décembre 2020. La commission propose d'organiser la distribution de bons d'achats avec une boîte de chocolats aux personnes de la commune qui ont plus de 75 ans ou plus de 80 ans. La nouvelle dégradation de la situation sanitaire est à prendre en compte dans notre décision de ce jour.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident la proposition des bons d'achats dans les commerces de la commune et retiennent l'âge de 75 ans et plus pour en bénéficier. Il sera nécessaire que les conseillers municipaux soient mobilisés pour la distribution au mois de décembre. Cette décision concerne uniquement l'année 2020.

11 Pose des illuminations de Noël

Chaque année, les illuminations de Noël sont mises en place de début décembre jusqu'au début janvier. La pose sera assurée par l'entreprise de Mr Jean François DENOUIL le 26 novembre. La mise en place des sapins est prévue le 30 novembre. Les illuminations seront allumées à partir du 9 décembre jusqu'aux jours de janvier 2021.

12. Assurance cyber sécurité – Participation à la mise en concurrence

Le centre de gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cyber-risque aux collectivités locales du département garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités locales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». La commune de LANDÉBIA, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, peut se joindre à celle effectuée par le centre de gestion des Côtes d'Armor. Le mandat donné au centre de gestion permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation. Après la consultation et l'appel d'offres lancé par le centre de gestion, la commune de LANDÉBIA sera libre d'adhérer ou non à ce contrat-groupe. Cela nécessitera une nouvelle délibération du conseil municipal dans les mois à venir.

Compte tenu de cette présentation, le conseil municipal décide de participer à cet appel d'offres du centre de gestion. En fonction des résultats de l'appel d'offres, des garanties offertes et du tarif, la commune décidera ultérieurement de son adhésion éventuelle.

13. Questions diverses

- Distribution du bulletin municipal du mois de Décembre 2020
Pour la distribution au cours de la 2^{ème} quinzaine de décembre, il est nécessaire de trouver au moins 2 conseillers municipaux pour assurer celle-ci. Claudine DANIEL et Pascal CARO effectueront celle-ci.
- Sollicitations de signature du maire par les candidats aux prochaines élections présidentielles 2022
Compte tenu de la diversité du conseil municipal et d'une absence d'affiliation à un parti politique, le maire propose de ne pas donner sa signature à l'un ou à l'autre des candidats potentiels. Le conseil municipal approuve cette position.
- Visioconférence entre les maires de l'arrondissement, le sous-préfet, l'agence régionale de santé et Mr BERVILLE le 5 novembre 2020
Le maire précise que lors de cette visioconférence les autorités politiques et sanitaires ont invité tout un chacun à la plus grande prudence pour éviter un engorgement des services hospitaliers. Il demande à chaque conseiller municipal de rester vigilant et à porter ce message vers la population.
- Rencontre avec le représentant de la Poste
La mairie de LANDÉBIA est aussi une agence postale pour permettre aux clients de la Poste d'effectuer toutes leurs opérations près de leur domicile. L'objectif de cette réunion était de savoir comment mieux mettre en valeur et faire connaître les services à la disposition des Landébianais. Le représentant de cet organisme devrait proposer une plaquette d'informations à insérer dans un bulletin municipal. Lors de cet échange, il a mis à la disposition de la commune pour quelques jours une tablette ARDOIZ qui pourrait être utile pour les personnes âgées et isolées.

Dans le cadre du passage à la fibre optique (en 2026 pour la commune), une bonne identification des adresses sera indispensable. La Poste doit réaliser un audit pour conseiller la commune de LANDÉBIA.
- Cérémonie du 11 novembre 2020
Comme pour le 8 mai 2020, la cérémonie devra se dérouler en comité réduit pour éviter toute propagation de l'épidémie de coronavirus. Le Président des Anciens Combattants et le maire ont décidé de mettre en œuvre une commémoration avec 5 personnes maximum : dépôt d'une plante, appel aux morts et minute de silence.

- Autorisation de stationnement et de circulation d'un commerce ambulant

Madame INIZAN de PLUDUNO propose les services d'une épicerie ambulante aux communes environnantes pour favoriser les circuits courts, maintenir une autonomie alimentaire et un lien social pour les anciens et les personnes les plus isolées. A l'unanimité, les conseillers municipaux refusent d'accorder cette autorisation car il est important de protéger et sauvegarder nos commerces locaux.

- Signalements de non-respect du code de la route par des 2 roues

Un conseiller municipal rapporte des non-respects du code de la route au niveau du rond-point de l'école qui pourraient entraîner des accidents avec des conséquences graves pour les conducteurs de 2 roues. Le maire indique que les conducteurs sont sensés connaître les règles du code la route. Il appelle les parents concernés à rappeler les risques encourus par leurs enfants en cas de choc avec une voiture ou un camion. Lors des passages fréquents de la gendarmerie, ils pourraient se voir verbaliser pour ces faits.

- Extension du cimetière

Cédric HALBOT informe le conseil municipal que les travaux dans le cimetière commenceront mi-novembre et se termineront fin novembre avec la pose d'un grillage soudé.

Agenda

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 4 décembre 2020.

La séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2020 à 20h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER et Karine RIOU

Christian LAGRENÉ est le secrétaire de séance.

1. Travaux au P'tit Commerce

Lors du conseil municipal du mois de novembre, les conseillers municipaux avaient décidé de reporter leur décision car la mairie n'avait reçu qu'un seul devis pour la construction d'une rampe en béton lavé pour remplacer la rampe existante en bois. En absence de second devis et après avis des conseillers en charge des travaux, le conseil municipal retient la proposition de Mr SALZMANN pour un montant de 2 727,14 € HT soit 2 999,85 € TTC. Après la réalisation de cette rampe, il sera nécessaire de fixer des gardes corps pour séparer la terrasse du trottoir. Des devis vont être demandés avant la fin de l'année 2020.

2. COVID 19 – Exonération du loyer du P'tit Commerce

Au cours du 1^{er} confinement, les bars ont été fermés administrativement. Pour tenir compte de cette baisse d'activité, la municipalité avait exonéré de loyer le P'tit Commerce pendant toute la période. Lors du second confinement, la situation est identique pour les bars et restaurants. Aussi, le conseil municipal décide de reconduire l'exonération de loyer pendant toute la durée de ce nouveau confinement (novembre, décembre 2020 et janvier 2021).

3. Devis éclairage de la salle informatique

Depuis le déménagement de la mairie en 2019, le club informatique de LANDÉBIA utilise l'ancienne salle d'honneur de la mairie pour ses activités hebdomadaires. A l'usage, il s'avère que l'éclairage actuel est insuffisant pour celles-ci. L'association a donc sollicité la mairie pour savoir s'il était possible de modifier l'éclairage de cette salle. Le Maire a sollicité 2 entreprises pour obtenir des devis. A ce jour, un seul est

parvenu à la mairie et les conseillers municipaux trouvent l'offre élevée. En conséquence, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

4. Fixation des modalités d'attribution des subventions aux associations communales

Lors de la réunion avec les présidents d'associations à la mi-septembre 2020, la question de l'attribution des subventions avait été posée ainsi que celle relative à la facturation de la salle des fêtes lors des manifestations des associations. Les représentants du conseil municipal avaient invité les associations à faire des propositions et ils s'étaient engagés à soumettre ces questions au conseil municipal avant la fin de l'année 2020. Les décisions prises seront applicables aux associations à compter de l'année 2021. Pour la période 2014-2020, le conseil municipal avait fixé le principe de l'attribution d'une subvention aux associations locales sur présentation d'une demande écrite et du bilan financier de l'association. Diverses propositions ont été discutées lors du conseil municipal pour trouver la meilleure répartition possible. Des discussions, il ressort qu'il faut soutenir les associations en fonction de leurs activités et de leurs projets. Pour le mandat 2020-2026, les conseillers municipaux ont retenu les principes cumulatifs ci-dessous :

- ⇒ Envoi d'une lettre de demande de subvention avec le descriptif des activités et des projets de l'association (preuve à transmettre au trésor public pour le versement),
- ⇒ Envoi du bilan financier N-1 et des comptes de l'association,

Le conseil municipal étudiera en réunion les demandes de subventions et décidera du montant à allouer à chaque association chaque année. Cette décision a été validée par 9 conseillers municipaux (1 abstention, 1 contre). Les associations pourront déposer leurs demandes dès le mois de janvier 2021.

5. Devis pour changement des serrures école et cantine

Pour les bâtiments scolaires (école et cantine), nous disposons d'un nombre important de clés pour ouvrir toutes les portes. L'objectif est de réduire ce nombre de clés pour une meilleure gestion et pour éviter des trousseaux de clés trop gros. Pour répondre à cette préoccupation, nous avons sollicité des entreprises du secteur pour obtenir des devis. Une 1^{ère} offre a été transmise pour un montant de 1 153,57 € HT (entreprise BOSCHAT LAVEIX de LAMBALLE). Les conseillers délégués aux travaux jugent celle-ci très élevée et souhaitent solliciter d'autres entreprises. Le conseil municipal décide donc de surseoir à cette décision et demande aux conseillers délégués de solliciter d'autres sociétés.

6. Renouvellement du contrat avec la fourrière animale

Pour le ramassage des animaux errants, les communes font appel à la société SACPA Chenil services quand l'animal n'est pas identifié. Le coût annuel de ce service est de 371,68€ euros pour notre commune. Pour mettre en œuvre ce service, il est nécessaire de renouveler chaque année le contrat qui nous lie avec cette entreprise. C'est pourquoi le contrat 2021 est soumis à l'avis du conseil municipal. Compte tenu de l'obligation faite aux communes, le conseil municipal accepte de renouveler cette convention avec la SACPA Chenil Services.

7. Réfection de l'entrée de la salle des fêtes

Lors des périodes pluvieuses, les employés communaux poursuivent les travaux dans la salle des fêtes. La moquette murale a été enlevée dans le couloir de l'entrée et ils pourront peindre celui-ci par la suite. Le maire souhaite que la commission Travaux/Bâtiments communaux puisse recenser le matériel stocké à la salle des fêtes pour faire le point avec les propriétaires. En effet, il y a du stock un peu partout dans la salle. La commission pourrait se saisir du devenir des locaux de l'ancienne mairie pour faire des propositions au conseil municipal en 2021. La réunion est à fixer en janvier 2021.

8. Décision modificative n° 3

En 2019, l'école de LANDÉBIA avait répondu à un appel à projets de l'éducation nationale pour renouveler sa bibliothèque. Pour cet investissement, la commune de LANDÉBIA avait reçu une subvention de l'Etat car elle consacrait une somme identique dans son budget pour abonder la dépense. Lors de l'élaboration du budget primitif 2020, le conseil syndical du SIRP avait décidé de prendre en charge la totalité de la dépense comme il s'agissait d'une charge en rapport avec l'éducation des enfants. Ce coût sera ensuite réparti entre les 2 communes adhérentes au syndicat. Le SIRP va donc rembourser la dépense à la commune de LANDÉBIA pour ces fournitures scolaires. La commune de LANDÉBIA devra reverser l'intégralité de la subvention au SIRP (2 650 €). Pour régulariser comptablement cette affaire, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer le compte 1322 des dépenses d'investissement de la somme de 2 650 €. Pour créditer celui-ci, il est nécessaire de prélever la somme de 2 650 € sur le compte Dépenses imprévues. Cette décision modificative n° 3 est soumise à l'approbation du conseil municipal. Etant donné que la dépense est du ressort du SIRP et que la commune de LANDÉBIA va récupérer après solde de l'opération la somme de 1 500 €, les conseillers municipaux valident cette décision modificative n°3 à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Opération argent de poche pour les vacances de Noël 2020

Lors des vacances de la Toussaint, Océane LEBRANCHU a participé à ce dispositif. La question est de savoir si nous renouvelons cette opération pour les vacances de Noël. Compte tenu des congés des agents communaux et des possibles conditions météorologiques, le conseil municipal proposera de nouveau ce dispositif à compter des vacances de Pâques. Les jeunes qui auront 16 ans ou 17 ans en 2021 peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès des secrétaires de mairie.

- Action sociale – Distribution des bons d'achats

Compte tenu de la décision du conseil municipal du 6 novembre 2020 (attribution d'un chèque cadeau de 25 euros valable dans les commerces de la commune pour les personnes âgées de plus de 75 ans), l'adjoint a réparti la distribution afin d'impliquer tous les conseillers municipaux dans cette opération. Ce choix a soulevé des interrogations dans la population. Comme il était impossible d'organiser le traditionnel repas des aînés, le conseil a retenu ce principe d'attribution de chèque cadeau aux plus de 75 ans pour :

- ⇒ Limiter les risques de propagation du virus (nombre de visites limité),
- ⇒ Apporter un cadeau et un peu de réconfort aux personnes âgées les plus vulnérables au cours de cette crise sanitaire,
- ⇒ Soutenir les commerces locaux,

La distribution se fera par binôme. Le tableau des tournées est communiqué à chaque binôme. Cette distribution interviendra au cours du mois de décembre avant les fêtes de fin d'année. En 2021, la commission d'action sociale et le conseil municipal prendront une décision en fonction de la situation au second semestre 2021 (repas traditionnel ou chèques cadeaux...).

- Point sur les travaux de la rue du Clos Bignon

Les travaux de gros œuvre, débutés le 9 octobre 2020, s'achèvent la 1^{ère} semaine de décembre 2020. André DURAND et Pierrick BIARD ont participé aux réunions de chantier hebdomadaires avec l'entreprise ERS FAYAT de QUÉVERT et avec le technicien du Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Les mâts pour l'éclairage public seront posés au cours du mois de décembre 2020 (mise en service prévue fin janvier 2021). La réfection de la chaussée et des trottoirs sera assurée par l'entreprise COLAS à partir du 9 décembre 2020. Entre la mi-décembre et la fin janvier, l'entreprise ERS FAYAT

préparera les branchements tandis que le sous-traitant interviendra chez les particuliers pour finaliser le rebouchage des tranchées et pour rendre le terrain tel que prévu au départ. Au cours de cette période, les travaux seront moins visibles pour les riverains.

Calendrier des raccordements ENEDIS et ORANGE

Le raccordement de tous les foyers au réseau souterrain devrait intervenir fin janvier / début février 2021 quand ENEDIS aura communiqué son planning. En revanche, le délai de raccordement téléphonique sera plus long. Orange devrait raccorder les foyers au réseau souterrain fin février 2021 au mieux. La totalité des poteaux ne pourra être enlevée qu'après le raccordement fait par Orange.

- Projet ABOWIND – Implantation d'éoliennes sur les communes de PLUDUNO, PLÉVEN et LANDÉBIA
En 2014, la société ABOWIND avait contacté les 3 communes pour présenter leur projet initial (3 ou 5 éoliennes). Celui-ci n'avait pas vu le jour car le ministère de la défense s'était opposé à cette implantation car les éoliennes se trouvaient dans le champ du radar de l'aérodrome de PLEURTUIT. Comme la position du ministère de la défense a, semble-t-il, évolué, la société ABOWIND relance son projet sur ce site. Elle vient de reprendre contact avec les 3 mairies et elle va sans doute contacter les propriétaires des parcelles concernées. Le projet impacte plus la commune de LANDEBIA (visuel et nuisances sonores) que les 2 autres communes. L'implantation d'une ou 2 éoliennes se situerait en limite de PLUDUNO sur la route Le Fournil/La Rouvrais. Les 2 ou 3 autres se situeraient sur les communes de PLUDUNO et de PLÉVEN dans les bois, derrière l'ancien terrain de football (ancienne décharge de PLUDUNO). A ce jour, il s'agit simplement d'un projet mais il faudra être attentif à son éventuel développement. Aussi, nous invitons les propriétaires, quand ils seront sollicités, à revenir vers leur mairie afin que nous puissions voir comment nous pourrions mieux maîtriser ce projet s'il est approuvé un jour par les pouvoirs publics. A ce stade, les conseillers municipaux sont plutôt réticents face à ce projet. Toutefois, le maire souhaite que la commune puisse s'inclure dans le suivi du projet dès le départ pour éviter de se voir imposer des implantations qui ne lui conviendraient pas.
- Point sur les terrains constructibles avec le PLUIH 2020
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat est entré en vigueur au printemps 2020. Pour les nouveaux conseillers municipaux, il est important de situer les terrains constructibles sur la commune pour réfléchir à un aménagement ultérieur en fonction des investissements à réaliser dans les prochaines années. L'adjoint au maire a présenté, à l'aide de cartes, les terrains potentiellement constructibles dès à présent. Pour l'essentiel, il s'agit de terrains privés et nous ne connaissons pas actuellement leurs positions vis-à-vis de ceux-ci : projet de vente à des particuliers, projet de vente à la commune pour des lotissements, pas de projet précis. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent se rapprocher de la mairie ou des conseillers municipaux.
- Dépôts sauvages
Comme d'autres communes, Landébia est confrontée à l'incivisme de certains particuliers qui effectuent des dépôts sauvages dans différents points de la commune. Après un échange avec le gendarme référent, la seule solution pour remédier à ces faits est de surveiller ces endroits pour tenter d'identifier les personnes indécates qui souillent ces endroits. Chaque conseiller municipal est invité à être attentif sur ce point lors de ses déplacements sur la commune.

Pour terminer le maire précise aux conseillers municipaux que la remise des cadeaux aux agents communaux aura lieu le vendredi 18 décembre 2020 à 18 h à la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation.

La séance est levée à 23h15.

Agenda

Dates des prochains conseils municipaux : vendredi 29 janvier, vendredi 26 février et vendredi 26 mars 2021.

Informations communales

Rencontre avec Madame JOSSELIN – Trésorière publique de PLANCOËT – 29 octobre 2020

Depuis le 1^{er} septembre 2020, Madame JOSSELIN est la nouvelle trésorière publique de PLANCOËT à temps plein. Elle arrive de la trésorerie de CALLAC. Pendant quelques mois, elle a assuré l'intérim de la trésorerie de PLANCOËT en plus de celle de CALLAC. Depuis son arrivée, elle rencontre les maires de son secteur pour mieux connaître la situation de chaque commune.

Le jeudi 29 octobre 2020, elle a rencontré le maire, l'adjoint aux finances et la secrétaire de mairie de LANDÉBIA. Cette réunion lui a permis de mieux connaître la commune de LANDÉBIA.

Analyse de la situation financière de notre commune

Il ressort de son analyse que la commune de LANDÉBIA dispose de peu de marges de manœuvre pour construire son budget annuel. L'autofinancement (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) est réduit du fait que les recettes ont diminué depuis plusieurs années avec la baisse de la dotation globale de financement allouée par l'Etat. A première vue, elle n'identifie pas de marges de manœuvre pour augmenter celui-ci. En effet, la taxe d'habitation n'existe plus depuis 2020 et même si le conseil municipal augmente les autres taxes, le produit sera minime. Sur le versant Dépenses, elle ne voit pas de gains possibles sauf à la marge.

En conséquence, la commune de LANDÉBIA ne peut financer les gros investissements qu'avec des emprunts. A ce jour, le montant du capital des 3 emprunts en cours restant à rembourser s'élevait à 452 790 euros au 31 décembre 2019. Sur les 3 emprunts, un seul arrive à échéance en 2025. Les autres sont plus récents. De plus, comme les taux d'intérêt sont bas, il n'est pas envisageable de renégocier ces prêts. Compte tenu de cet endettement et de la situation actuelle, elle ne sait pas si les banques accorderaient un nouveau prêt à la commune. Ainsi, LANDÉBIA doit solliciter des subventions pour abonder le financement de travaux tout en sachant que les subventions ne peuvent dépasser 70% de l'investissement envisagé. Elle conseille au conseil municipal de bien établir son plan de financement avant tout nouvel investissement.

Baisse de trésorerie importante en 2018

Madame JOSSELIN s'est interrogée sur la baisse importante de la trésorerie en 2018. L'adjoint aux finances lui a expliqué que cela provient du transfert de l'excédent du budget assainissement vers DINAN AGGLOMÉRATION. Cette compétence relève en effet de l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle note que cela constitue une perte importante pour une petite commune comme LANDÉBIA mais qu'à l'avenir les dépenses liées à l'assainissement sur la commune seront prises en charge par DINAN AGGLOMÉRATION. Celles-ci peuvent se révéler conséquentes à l'avenir.

Dispositif argent de poche

La municipalité a lancé le dispositif argent de poche durant les vacances de la Toussaint. Selon Patrick Durand, maire, « **cette démarche permet aux jeunes de mettre le pied à l'étrier et de se constituer un petit pécule.** »

Océane, 17 ans, s'est portée volontaire pour répondre à cette initiative. « **C'est une bonne expérience et cela motive** », confie-t-elle. Chaque

matinée de la semaine, elle a participé à l'entretien du cimetière, en

compagnie des agents communaux. Très motivée, elle se dit prête à renouveler l'expérience, lors de prochaines vacances.



Océane avec les employés municipaux et le maire

Cérémonie du 11 Novembre 2020

Au vu du contexte sanitaire, la commémoration de l'Armistice se sera déroulée avec un public très restreint.

Mr le maire, ses conseillers et René CUADRADO, Président des Anciens Combattants ont rendu un hommage à nos soldats morts pour la France, ceux à qui on doit notre Liberté d'aujourd'hui.

Un hommage tout particulier de René CUADRADO à Maurice SAMSON, Ancien Combattant, trésorier de l'Amicale des Anciens Combattants qui nous a quitté le 11 Mai de cette année.

Après le dépôt de gerbe par Mr le Maire et son 1er Adjoint, une minute de silence a été observée.

En espérant que pour la prochaine commémoration, enfants, familles puissent venir se recueillir auprès de nos anciens Combattants.



Aide à la personne

Un dispositif a été mis en place pour livrer les courses et les bouteilles de gaz aux personnes âgées, veuves seules ou en situation de handicap ou ayant d'autres pathologies qui nécessiteraient une aide ! Elles devront en faire la demande auprès de Marie Noëlle lors la commande ou de l'achat.



Rectificatif

Dans l'édition du mois d'octobre 2020 (compte-rendu de la commission d'action sociale du 16 octobre) nous avons évoqué qu'en 2021 LANDÉBIA devrait compter un centenaire. A noter qu'en 2007, LANDÉBIA comptait déjà une centenaire Mme BAILBLED. Elle a vécu jusqu'à l'âge de 102 ans. Nous faisons amende honorable

auprès de sa famille pour cet oubli. Nous ne savons pas si par le passé la commune a enregistré d'autres centenaires.

Etat civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.

Mariage : Néant

Naissance : Néant



Décès : Mme NOSLIER Marie épouse LEGENDRE décédée le 21 novembre 2020 à DINAN

Nous présentons toutes nos sincères condoléances à la famille.

Urbanisme

DEMANDE DECLARATIONS PREALABLES

LANGLOIS Sylvain	Le Bois Collet	Construction d'un abri de jardin
BERNARD Jean Marie	5 Rue de la Gare	Rénovation de la toiture et changement portes et fenêtres
BLONDEL Sylvain	2 Rue de la Croix St Hubert	Agrandissement de la maison
HAFFNER Jean Claude	10 Lotissement des Landes	Remplacement du toit du garage

Infos Pratiques

Une adresse mail commune : landebia2020@gmail.com pour les personnes qui veulent s'engager aux côtés du conseil municipal pour le futur de LANDEBIA. Au quotidien, retrouvez également le COMPTE FACEBOOK pour des **informations locales instantanées**.

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée nationale de Défense et de Citoyenneté (JDC)**. De plus, sans cette attestation, il est impossible de passer certains examens (permis de conduire...).

Associations/annonces

Afin de préparer l'accueil du Tour de Bretagne sur notre commune le 1er Mai 2021, nous recherchons de vieux vélos destinés à la casse.



Les associations qui souhaitent faire paraître des annonces ou des informations dans le bulletin municipal peuvent déposer leurs demandes au secrétariat de mairie ou les adresser sur la boîte de messagerie de la mairie.